

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/5/ 48 DOSSIER N°5186	COMMISSION N° 5	CP - RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
--	----------------------------------	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST
COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Départemental n°CD2018-12/5/13 du 14 décembre 2018 adoptant le règlement intitulé "Soutien aux investissements des CUMA" modifié par délibération du Conseil

Départementale du 26 juin 2020,
VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/5/48 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder, au titre de la programmation 2022, les subventions mentionnées dans le tableau ci-après :

Nom	Commune	Canton	Matériels	Montant total éligible (HT)	Taux d'aide	Montant d'aide maximum
CUMA DE L'ESPOIR	Pionnat	Gouzon	Combiné semis	14 500 €	20,00 %	2 900 €
CUMA DE ST PIERRE	Lourdoux St Pierre	Bonnat	Benne Monocoque	27 000 €	20,00 %	5 400 €
TOTAL				41 500 €		8 300 €

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 91928 Article 2042113.

pour l'ensemble des demandes.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET